

## Encan à l'Église Centenary Le 7 juin 2014

L'Église Unie de Stanstead, le Club Richelieu du Lac Mégantic et d'autres partenaires s'unissent en vue de réaliser un projet intitulé : le "Pass-it-on". Le but recherché par ce projet consiste à venir en aide à plus d'une vingtaine d'enfants devenus orphelins suite à la tragédie survenue à Lac-Mégantic, l'été dernier, mais aussi, aux jeunes joueurs de hockey de Stanstead.

Un encan sera tenu le 7 juin prochain à l'Église Centenary, située au 479, rue Dufferin, à Stanstead. Les bénéfices réalisés seront remis au Club Richelieu du Lac Mégantic pour les enfants de cette région et à la Ligue

de hockey mineur pour les jeunes de Stanstead.

Les organisateurs de l'encan acceptent différents objets dont notamment des meubles, des outils, des trésors, des tableaux et/ou quelque chose de charmant que vous fabriquez. De plus, si vous souhaitez vendre une antiquité, sachez que c'est possible. Le cas échéant, 80 % du prix de vente vous sera remis. Les citoyens intéressés à offrir des articles sont priés de contacter Mme Martine Drysdale par courriel à [eladsyrd@gmail.com](mailto:eladsyrd@gmail.com) ou par téléphone au 819-876-7898.



## Projet Fleurons Phase 2

La Ville est présentement à la recherche de quatre (4) participants dans le cadre du projet "Fleurons du Québec". Ces derniers seront appelés à entretenir les plates-bandes de la Ville et le jardin communautaire. Les candidats intéressés à prendre part à ce projet doivent être disponibles de jour, du mardi au jeudi, de mai à septembre. Pour être admissible au programme, il faut être bénéficiaire de l'aide sociale.

Les personnes intéressées peuvent contacter Mme Marise Trépanier au 819-704-0660.



## Un grand merci

### Aux élèves et professeurs du Stanstead College

La Ville tient à remercier les élèves et les professeurs du Stanstead College pour leurs beaux efforts déployés, le 24 avril dernier, dans le cadre de l'évènement "Heat Taylor Afternoon". À cette occasion, ils ont contribué bénévolement à divers travaux sur le territoire de la Ville de Stanstead.

## La municipalité en bref

- Le grand bazar du printemps se tiendra les 24 et 25 mai prochains;
- La collecte des résidus domestiques dangereux aura lieu le 31 mai 2014, de 9 h à 15 h, au garage municipal;
- L'échange de vivaces est prévu le samedi, 24 mai, de 9 h à 10 h;
- La date limite pour inscrire vos enfants au camp d'été est le 30 mai. Contactez Mme Marise Trépanier au 819-876-0660 pour plus d'information.

## Jardin communautaire

Le jardin communautaire est de retour pour une deuxième année consécutive. Il prendra place dans le secteur de Stanstead, tout près des écoles. L'endroit exact vous sera confirmé au cours des prochaines semaines. Si vous êtes intéressé à réserver une parcelle de terre, vous pouvez contacter Mme Marise Trépanier au 819-704-0660.

## LE GRAND BAZAR

Deux grands bazars sont prévus annuellement, soit celui du printemps qui se tiendra du 24 au 25 mai et le bazar d'automne qui aura lieu les 13 et 14 septembre prochains. Durant ces fins de semaine, les permis de vente de garage ne sont pas requis.

Vous souhaitez inscrire votre adresse sur la liste des ventes de garage? Vous pouvez le faire en composant le 819-876-7181, poste 0

## DEMANDE DE PERMIS DE FEU

Nous vous rappelons qu'il est interdit à toute personne de faire un feu de plein air, de faire usage de pétard ou de feu d'artifice, sans avoir préalablement obtenu un permis prévu à ces fins, en vertu du règlement sur les feux en plein air et sur le brûlage de diverses matières de la Ville de Stanstead.

Afin de vous procurer un permis de feu, vous devez vous présenter à la réception de l'hôtel de ville.



## COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

La Municipalité procédera à la collecte des résidus domestiques dangereux, le samedi, 31 mai prochain, de 9 h à 15 h au garage municipal situé au 10, rue Villeneuve. Notez que la collecte ne s'adresse pas aux industries, aux commerces, aux institutions ni aux fermes, et que seuls les produits suivants seront acceptés: peintures, vernis, teintures, solvants, herbicides, insecticides, bombes de propane, aérosols, produits de piscine, huiles et filtres usés, piles sèches, batteries de véhicules, récupération d'équipements électroniques et informatiques, et fluorescents.

## Offre d'emploi étudiant Préposé(e) à l'information touristique

Tourisme Stanstead recherche actuellement une personne pour combler le poste de préposé(e) à l'information touristique, laquelle a pour fonction de mettre en valeur les attraits de la région frontalière et ses commerces, mais aussi, de fournir toute information pertinente aux visiteurs et touristes qui fréquentent la région. Elle doit également veiller à supporter les membres de Tourisme Stanstead dans leurs efforts de promotion et de communication.

Prérequis, compétences et qualifications:

- Être étudiant à temps plein et titulaire d'un DES;
- Une voiture est nécessaire pour effectuer des déplacements entre différents lieux de travail;
- Aptitudes en animation, communication et être une personne dynamique;

• Connaissance de la région immédiate et des points d'intérêt touristique;

• Être disponible puisque le travail s'effectue autant en semaine que lors des fins de semaine et des jours fériés.

Nous invitons les personnes intéressées à acheminer leur curriculum vitae en l'adressant à Me Guillaume Labbé, administrateur, soit par courriel, par la poste, en personne ou par télécopieur au plus tard le 23 mai 2014, à 16 h, aux coordonnées suivantes:

Me Guillaume Labbé,  
Poste de préposé(e) à l'information  
touristique  
425, rue Dufferin  
Stanstead (Québec) J0B 3E2  
Courriel : [directeurgeneral@stanstead.ca](mailto:directeurgeneral@stanstead.ca)  
Télécopie : 819-876-5560  
Téléphone : 819-876-7181 #2

## Cours d'été pour étudiants

Offerts aux enfants de niveau primaire, secondaire I et II

Marie-Soleil Boulanger, enseignante au primaire, offre des cours d'été, lesquels se dérouleront du 30 juin au 22 août 2014, au 10, rue Phelps, à Stanstead. Les cours sont offerts aux enfants de niveau primaire, mais également à ceux de secondaire 1 ou 2. Des groupes de 5 étudiants seront formés afin d'aider chacun d'entre eux à palier leur difficultés scolaires ou à enrichir leurs connaissances. Les matières telles que le français et les mathématiques seront priorisées, mais sachez que si votre enfant nécessite de l'aide dans une matière autre que celles mentionnées, Mme Boulanger fera son possible pour vous accommoder.

Notez que quatre plages horaires sont disponibles à raison d'une rencontre par semaine :

- Lundi : 9 h à 12 h
- Lundi : 13 h à 16 h
- Vendredi : 9 h à 12 h
- Vendredi : 13 h à 16 h

Les tarifs varieront selon le nombre d'inscriptions reçues. Le prix exact vous sera confirmé en juin.

Sachez que des cours privés sont également disponibles dont le coût approximatif est de 25 \$ par heure. Les cours seront donnés sous différentes formes : théorie, pratique, exercices, jeux et plus encore. Si vous êtes intéressé à inscrire votre enfant, veuillez contacter Mme Marie-Soleil Boulanger au 819-640-1443.



## Activités à venir au Musée Colby-Curtis

### RECRUTEMENT DE BÉNÉVOLES

Vous aimeriez offrir votre aide pour la tenue d'une activité au musée? Appelez-nous : nous vous accueillerons à bras ouverts dans notre équipe!

### CONFÉRENCE/GOÛTER

Donnée par Anne Leydet intitulée "Le célèbre Stephen Burroughs : comme une pièce de monnaie à double face" Cette activité aura lieu le samedi, 24 mai 2014, à 10 h 30, au Musée Colby-Curtis. Le coût est de 15 \$ pour les membres et de 20 \$ pour les non-membres. N'oubliez pas de réserver votre place.

### VENTE DE PLANTES

Samedi, le 24 mai 2014, de 10 h à 13 h La vente de plantes est de retour ce printemps devant le Musée Colby-Curtis. Nous faisons de nouveau appel aux membres du grand public pour

obtenir des plantes. Elles doivent être livrées au musée le vendredi, 23 mai, entre 14 h et 16 h ou le lendemain, avant 10 h. Il est également possible de donner des outils ou d'autres objets utiles au jardinage. Si vous voulez donner une plante, veuillez d'abord l'étiqueter clairement en y indiquant, dans la mesure du possible, le nom ou le type de plante dont il s'agit, ses besoins de luminosité, la couleur des fleurs et les mois de floraison (s'il y a lieu). Les plantes doivent être en pot et leur taille n'a pas d'importance.

### UNE JOURNÉE À QUÉBEC

Jeudi, le 26 juin 2014 Il s'agit d'un voyage d'agrément. Toutefois, un guide bilingue nous accompagnera pour donner des conseils. Le départ se fera à 7 h, à l'église catholique de Stanstead. Le coût du voyage est de 49 \$. Veuillez réserver votre place auprès de Jeanne d'Arc avant le 18 juin, au 819-876-7322.

### PROJET DE MARGUERITE DUNLOP CONCERNANT L'HISTOIRE ORALE

Voici un message de Mme Dunlop: « C'est avec plaisir que j'ai interviewé plusieurs personnes âgées qui ont

vécu pendant plusieurs années dans la région correspondant au comté original de Stanstead. Les entretiens enregistrés sur disque sont disponibles aux archives de la Société historique de Stanstead. Comme je compte poursuivre ce projet, j'invite toute personne souhaitant être interviewée à m'écrire à l'adresse marg.mart@hotmail.ca. Merci! »

**Musée Colby-Curtis**  
**535, rue Dufferin à Stanstead**  
**Tél: 819-876-7322**

### ATELIER D'ÉCRITURE

Les lundis, 26 mai, 2, 9 et 16 juin 2014, de 10 h à 12 h Marguerite Dunlop donnera un atelier d'introduction à l'écriture, en anglais, dans le solarium du musée Colby-Curtis aux dates ci-haut mentionnées. L'atelier est ouvert à tous et il est offert gratuitement. Nous vous invitons, toutefois, à devenir membre de la Société historique de Stanstead ou à verser une contribution volontaire le jour de l'activité. Pour vous inscrire à cet atelier d'écriture, veuillez communiquer avec Jeanne d'Arc au 819-876-7322.

## Avis publics

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG  
VILLE DE STANSTEAD

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que le propriétaire du 5, chemin Turner, à Stanstead, a fait une demande de dérogation mineure. La dérogation mineure consiste à permettre l'agrandissement d'une cuisine de 1.25 mètres par 2.39 mètres vers l'est pour implanter cette dernière à 3.7 mètres de la limite de propriété au lieu de 5 mètres minimum, tel que prévu au règlement de zonage 2012-URB-02.

Toute personne s'opposant à la dérogation mineure pourra se faire entendre

lors de la séance du conseil du 2 juin 2014, à 19 h, au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

Donné à Stanstead, ce 15 mai 2014.

Me Karine Duhamel,  
Greffière par intérim

### PRÉAVIS DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

AVIS PUBLIC est par la présente donné, à titre de préavis, que les immeubles ci-après décrits et désignés seront vendus à l'enchère publique à défaut de paiement des taxes municipales et autres charges dues, à moins que ces montants ne soient payés avant la vente.

Liste des immeubles à être vendus:

- 1) 9, rue Stewart  
123-P du cadastre de Beebe Plain  
2 773,95\$ (intérêts en sus)
- 2) 99, rue Principale  
92-4 du cadastre de Beebe Plain  
1 710,73 \$ (intérêts en sus)

- 3) 9, rue Principale  
54-P, 55-P et 56-P du cadastre de Beebe Plain  
8 227,34\$ (intérêts en sus)
- 4) 16 et 18, rue Church  
100-P du cadastre de Rock Island  
2 185,89 \$ (intérêts en sus)
- 5) 26 et 28, rue Phelps  
111-P du cadastre de Rock Island  
3 118,34 \$ (intérêts en sus)
- 6) 59, boul. Notre-Dame Est  
111-105 du cadastre de Rock Island  
2 425,69 \$ (intérêts en sus)
- 7) 28, rue Pierce  
100-11-P, 100-12-P, 100-13,  
100-14-P et 100-16-P du cadastre de Stanstead Plain  
2 226,00 \$ (intérêts en sus)
- 8) 815, rue Dufferin  
25-P, 26-P et 27-P du cadastre de Stanstead Plain  
1 920,57 \$ \$ (intérêts en sus)

Donné à Stanstead, ce 15 mai 2014.

Me Karine Duhamel,  
Greffière par intérim



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG  
VILLE DE STANSTEAD**

**AVIS PUBLIC de l'entrée en vigueur du règlement n° 2012-URB-01-01 intitulé: "Règlement n° 2012-URB-01-01 amendant le règlement n°2012-URB-01 relatif au plan d'urbanisme"**

Veillez prendre avis que lors d'une séance ordinaire de son conseil tenue le 7 avril 2014, la Ville de Stanstead a adopté le règlement 2012-URB-01-01 intitulé "Règlement n° 2012-URB-01-01 amendant le règlement n° 2012-URB-01 relatif au plan d'urbanisme".

Le règlement n° 2012-URB-01-01 a pour objet de modifier le plan d'urbanisme afin :

- de mettre à jour les affectations du sol à la suite de l'adoption par la MRC de Memphrémagog du règlement 11-13 modifiant le schéma d'aménagement révisé;
- de créer une nouvelle affectation du sol îlot déstructuré « ID ».

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la municipalité régionale de comté de Memphrémagog le 8 mai 2014 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement aux heures d'affaires de l'hôtel de ville situé au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

Donné à Stanstead, ce 15 mai 2014.

Me Karine Duhamel,  
Greffière par intérim

**AVIS PUBLIC de l'entrée en vigueur du règlement n° 2012-URB-02-02 intitulé: "Règlement n° 2012-URB-02-02 amendant le règlement n°2012-URB-02 relatif au règlement de zonage"**

Veillez prendre avis que lors d'une séance ordinaire de son conseil tenue le 7 avril 2014, la Ville de Stanstead a adopté le règlement 2012-URB-02-02 intitulé "Règlement n° 2012-URB-02-02 amendant le règlement n° 2012-URB-02 relatif au règlement de zonage".

Le règlement n° 2012-URB-02-02 a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- d'ajouter des nouvelles dispositions à la suite de l'adoption par la MRC de Memphrémagog du règlement 11-13 modifiant le schéma d'aménagement révisé, concernant l'usage résidentiel en zone agricole permanente;
- d'ajouter des dispositions correspondant aux distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en zone agricole;
- d'ajouter six nouvelles zones correspondant aux îlots déstructurés « ID »;
- de modifier la délimitation des zones agricoles « A » et agro-forestière « AF »;
- d'ajouter huit nouvelles zones agro-forestières « AF ».

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la municipalité régionale de comté de Memphrémagog le 8 mai 2014 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement aux heures d'affaires de l'hôtel de ville situé au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

Donné à Stanstead, ce 15 mai 2014.

Me Karine Duhamel,  
Greffière par intérim

**AVIS PUBLIC de l'entrée en vigueur du règlement n° 2012-URB-03-01 intitulé: "Règlement n° 2012-URB-03-01 amendant le règlement n°2012-URB-03 relatif au règlement lotissement"**

Veillez prendre avis que lors d'une séance ordinaire de son conseil tenue le 7 avril 2014, la Ville de Stanstead a adopté le règlement 2012-URB-03-01

intitulé "Règlement n° 2012-URB-03-01 amendant le règlement n° 2012-URB-03 relatif au lotissement".

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement de lotissement à la suite de l'adoption par la MRC de Memphrémagog du règlement 11-13 modifiant le schéma d'aménagement révisé afin :

- d'intégrer des dispositions particulières aux zones îlots déstructurés « ID » et aux zones agro-forestières « AF »;
- d'ajouter la dimension minimale pour une opération cadastrale dans les nouvelles zones îlots déstructurés « ID ».

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la municipalité régionale de comté de Memphrémagog le 8 mai 2014 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement aux heures d'affaires de l'hôtel de ville situé au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

Donné à Stanstead, ce 15 mai 2014.

Me Karine Duhamel,  
Greffière par intérim

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que le propriétaire du 2200, chemin Dewey, à Stanstead, a fait une demande de dérogation mineure. La dérogation mineure consiste à permettre l'implantation d'un bâtiment principal de 3 étages au lieu de 2 étages contrairement à ce qui prévu au règlement de zonage 2012-URB-02.

Toute personne s'opposant à la dérogation mineure pourra se faire entendre lors de la séance du conseil du 2 juin 2014, à 19 h, au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

Donné à Stanstead, ce 15 mai 2014.

Me Karine Duhamel,  
Greffière par intérim